

RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 02514

Numéro SIREN : 840 056 097

Nom ou dénomination : 4AS

Ce dépôt a été enregistré le 26/08/2021 sous le numéro de dépôt 19553

4 AS

**Société par actions simplifiée
au capital de 100 Euros**

**40, avenue de Saint Antoine
13015 MARSEILLE**

RCS MARSEILLE 840 056 097

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2021
--

Le trente juin, deux mille vingt et un,
A neuf heures,

Au siège social sis 40, avenue de Saint Antoine – 13015 MARSEILLE

Les associés de la SAS 4 AS sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de **Monsieur David TERTRAIN**, Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur David TERTRAIN à concurrence de vingt-cinq actions , ci	25 actions
- Monsieur Jérôme CRISTALDI à concurrence de vingt-cinq actions , ci	25 actions
- Monsieur Anthony PAGGINI à concurrence de vingt-cinq actions , ci	25 actions
- Monsieur Sofiane BENABDALLAH à concurrence de vingt-cinq actions , ci	<u>25 actions</u>
Soit un total de cent actions, ci :	100 actions

Le Président, Monsieur David TERTRAIN constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- copies des lettres de convocation ;
- feuille de présence ;
- rapport du Liquidateur et les comptes de liquidation ;
- texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article 37 du décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation sur l'ordre du jour suivant :

- 1/ Dissolution anticipée,**
- 2/ Nomination du liquidateur**
- 3/ Fixation du siège de liquidation**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide la dissolution de la SAS 4 AS à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci.

Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale nomme comme liquidateur Monsieur David TERTRAIN demeurant 5 rue Achille Empereur – Le Tibouren BAT B – 13100 AIX EN PROVENCE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe le siège de liquidation à l'adresse suivante :

40, avenue de Saint Antoine – 13015 MARSEILLE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le liquidateur.

David TERTRAIN
Président associé
« Liquidateur »

*certifié conforme
par le liquidateur*

Anthony PAGGINI
Associé


Jérôme CRISTALDI
Associé

Sofiane BENABDALLAH
Associé